



SORTIE DE LA RATP DU CAPITAL DE TRANSDEV :

Le marché contre le service public !

COMMUNIQUE DE PRESSE

Par le biais de deux communiqués de presse en date de ce jour, la direction de la RATP d'une part et les différents protagonistes de cette opération (Véolia Environnement, Groupe Caisse des Dépôts, RATP) d'autre part, informent de la sortie de la RATP du capital de Transdev et du rapprochement de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) avec Véolia Transport dans un nouvel ensemble dont ils partageront à parts égales le capital.

Cette opération fragilise l'entreprise publique nationale qu'est la RATP et marque une nouvelle étape dans la politique de groupe menée par la direction de la RATP depuis plusieurs années.

C'est en 2002 avec le PDG de la RATP de l'époque, Jean-Paul Bailly, que l'entreprise a annoncé son association avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour entrer au capital de Transdev. Cette opération s'était réalisée avec l'accord des pouvoirs publics en place.

Elle aurait pu constituer la première pierre d'un « *Pôle public de transport* » face à l'appétit des groupes privés.

Or, moins de sept ans plus tard, la RATP se retrouve éjectée du capital de Transdev, à l'opposé du souhait exprimé à de multiples reprises par le PDG actuel Pierre Mongin comme par son prédécesseur Anne-Marie Idrac, d'y prendre plus de place.

Ainsi, la RATP se trouve confrontée à la volonté du pouvoir politique de voir la Caisse des Dépôts délaisser son partenariat dans une structure 100 % publique avec la elle pour s'associer à l'opérateur privé Véolia Transport.

S'agit-il, au travers du financement apporté par la CDC, de renflouer les résultats de Véolia Transport et de garantir le niveau de son chiffre d'affaires pour le plus grand bonheur des actionnaires de ce groupe ?

Cette décision politique aura des répercussions sur l'emploi et également sur les 6.700 salariés qui rejoindront le « *Groupe RATP* », sur leurs accords collectifs et conventions collectives, sur les modes de gestion, les effectifs et les rémunérations.

Elle va renforcer le poids des filiales au sein du « *Groupe RATP* » au détriment de celui de l'EPIC, ce dernier finançant le développement de la partie privée (*les filiales*) dans une optique exclusive de rentabilisation des capitaux (***la partie publique de la RATP finance le développement de la partie privée***).

Cette opération ne créera aucune offre de transport supplémentaire en Ile-de-France comme au niveau national et européen. De plus, il est important de noter que la RATP ne va récupérer dans ce montage aucun réseau Francilien, abandonnant même le réseau de Chelles (*STBC*) au nouvel ensemble Véolia-CDC.

Dans ce cadre, la pénétration des intérêts privés dans les transports de la région-capitale sont favorisés.

Au travers de ce communiqué de presse, la CGT/RATP réaffirme son opposition à cette privatisation de Transdev qui fait de Véolia le n°1 mondial dans ce domaine d'activité et de la CDC un outil de financement public au service d'un groupe privé !

Nous dénonçons cette décision qui ne profitera ni aux usagers, ni aux agents du service public !

Au contraire des choix faits ici, la RATP a vocation à développer prioritairement son activité en Ile-de-France où les besoins d'amélioration et d'extension des réseaux sont considérables.

Sa politique actuelle visant à concentrer ses efforts sur la constitution d'un « *Groupe RATP* » de niveau mondial dans une démarche purement capitaliste la disperse et l'éloigne de ses missions de service public.

Paris, le 5 mai 2010